



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME  
PRÉFET DE L' AISNE  
PRÉFET DE L' OISE  
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

**Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Haute Somme  
Composition de la commission locale de l'eau. Modificatif n°3.**

**ARRETE INTER-PREFECTORAL DU 15 MARS 2011**

**Le Préfet de la Somme**  
**Chevalier de la Légion**  
**d'honneur,**  
**Officier dans l'Ordre**  
**National du Mérite**

**Le Préfet de l'Oise**  
**Chevalier de la Légion**  
**d'Honneur,**  
**Chevalier dans l'Ordre**  
**National du Mérite**

**Le Préfet**  
**du Pas-de-Calais**  
**Chevalier de la Légion**  
**d'Honneur,**  
**Officier dans l'Ordre**  
**National du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-4, R. 212-30 et R. 212-31 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2009 nommant M. Michel Delpuech, préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme ;

Vu le décret du 4 juin 2009 nommant M. Pierre Bayle, préfet de l'Aisne ;

Vu le décret du 29 octobre 2009 nommant M. Nicolas Desforges, préfet de l'Oise ;

Vu le décret du 8 janvier 2009 nommant M. Pierre de Bousquet de Florian, préfet du Pas-de-Calais, ( hors classe) ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement et notamment son article 6 ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 avril 2006 portant délimitation du périmètre de S.A.G.E. de la Haute Somme, et désignant le préfet de la Somme, préfet coordonnateur ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 16 mai 2007 modifié les 24 novembre 2008 et 12 novembre 2009, instituant une commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Haute Somme ;

Vu la lettre du président du Conseil régional de Picardie, relatif à la désignation de M. François Veillerette par le Conseil régional de Picardie, lors de sa séance plénière du 7 mai 2010;

Vu la lettre du président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, relatif à la désignation de M. Pierre Georget et Mme Catherine Bourgeois par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, lors de sa séance plénière du 7 mai 2010;

Considérant que sur le fondement de l'article R 212.31 du code de l'environnement, les membres qui ne remplissent plus les fonctions en considération desquelles ils siègent au sein de la commission locale de l'eau, doivent être renouvelés ;

Considérant qu'à ce titre il convient de renouveler en partie le collège des « représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux », s'agissant de la représentation du Conseil Régional de Picardie et du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais;

Considérant qu'il convient de modifier en partie la composition du collège des « représentants de l'État et de ses établissements publics » suite à la création des directions départementales interministérielles et des agences régionales de santé ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme ;

### **ARRETEMENT**

**Article 1<sup>er</sup>** - La composition de la commission locale de l'eau telle que définie par l'arrêté préfectoral du 16 mai 2007 modifié les 24 novembre 2008 et 12 novembre 2009, chargé de la révision et du suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Haute Somme, est modifiée comme suit, pour le reste du mandat à courir :

**Le Collège des Représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux est composé de 23 membres titulaires et 3 suppléants répartis comme suit :**

le Conseil Régional de Picardie :

- M. François VEILLERETTE, conseiller régional, vice-président

le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais :

- M. Pierre GEORGET, conseiller régional
- Mme Catherine BOURGEOIS, conseiller régional

le Conseil Général de la Somme :

- M. Michel BOULOGNE, conseiller général du canton de Roisel
- M. Dominique CAMUS, conseiller général du canton de Combles

le Conseil Général de l'Aisne :

- M. Roland RENARD, conseiller général du canton de Saint-Simon

le Conseil Général de l'Oise :

- M. Gérard LECOMTE, conseiller général du canton de Guiscard

le Conseil Général du Pas-de-Calais :

- M. Jean-Jacques COTTEL, conseiller général du canton de Bapaume

le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Valorisation du bassin de la Somme (AMEVA) :

- M. Bernard LENGLET titulaire, et M. Francis LEFEBVRE suppléant.

Représentants proposés par les Associations ou Unions de Maires

Association des Maires de la Somme :

- M. Daniel DERLY maire d'Eclusier Vaux
- M. Jacques MERLIER, maire de Mesnil St Nicaise
- M. Francis ARCHINTINI maire de Saint Christ Briost
- M. Philippe BUTEZ maire d'Heudicourt
- M. Maurice CAUDRON maire de Curly
- M. Alain SCHIETTECATE maire de Villecourt



Union des Maires de l'Aisne :

- M. Hugues PAVIE maire de Foreste, titulaire
- M. Marcel LECLERE maire de Bellicourt, titulaire
- M. Alain VAN HYFTE maire d'Ollezy titulaire et M. Jean LEFEVRE maire de Saint Simon suppléant

Association des Maires du Pas-de-Calais :

- Mme Marguerite LEFEBVRE maire de Rocquigny

Union des Maires de l'Oise :

- M. Alain CARRIERE maire de Golancourt

Deux établissements publics de coopération intercommunale du département de la Somme :

- M. Eric FRANCOIS président de la communauté de communes de la Haute Somme
- M. André SALOME président de la Communauté de Communes du Pays Neslois

Un établissement public de coopération intercommunale du département de l'Aisne :

- M. Gilbert SIMEON, titulaire, et M. Christian HUGUET suppléant, représentants de la communauté d'agglomération de Saint Quentin.

**Le Collège des Usagers est composé de 11 membres titulaires et 10 suppléants répartis comme suit :**

les Associations de Propriétaires Rivaux :

- M. Bernard DECROIX président de l'Association syndicale des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de la Vallée de la Haute Somme titulaire, et M. Jean-François STEINMANN du Syndicat départemental de la propriété privée rurale, suppléant.

la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie :

- M. Dominique ROUART directeur délégué de la société LUNOR distribution titulaire, et M. Jean-Pierre LEROUX responsable service Appui aux Entreprises de la CCI Péronne, suppléant.

la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie :

- M. Marcel JEANSON titulaire et M. Henry VANOYE suppléant.

les Associations de Protection de la Nature :

- M. Jacques MORTIER président de l'association agréée « Pour le littoral picard et la Baie de Somme » et administrateur de l'agence de bassin Artois Picardie titulaire, et M. Raymond DUCAMP président de l'Institut des Sciences de l'environnement suppléant.

les Fédérations de Pêche :

- M. Guy LACHEREZ, président de la fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique et représentant également la fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, titulaire.

les Fédérations de Chasse :

- M. François CREPIN technicien supérieur à la Fédération des chasseurs de la Somme titulaire, et M. Bruno DOYET directeur de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aisne suppléant.

les Associations de sports d'eau et de loisirs :

- M. Claude SELLIER président du Comité Départemental de Canoë-kayak de la Somme titulaire, et M. Jean Claude DOURLENS président du Comité Départemental d'Aviron de la Somme suppléant.

les Acteurs du Tourisme :

- Mme Evelyne GADROY, présidente de l'office de tourisme Haute Somme titulaire, et Mme Anne LE MASSON directrice de l'Office de Tourisme de Saint Quentinnois suppléante.

les Irrigants :

- M. Jean DE LAMARLIERE président de l'Association syndicale autorisée d'Irrigation de l'Est de la Somme titulaire, et M. Xavier PAMART gérant de la SCEA du Moulin suppléant.

les Associations de Consommateurs :

- M. Pierre HANTUTE., Président de l'Association Locale de l'UFC Que choisir Amiens et sa région titulaire, et M. Dominique CONNAN de l'Union des familles laïques de l'Aisne suppléant.

les exploitants de systèmes d'assainissement ou d'alimentation en eau potable :

- M. Eliel KESTELOOT chef de secteur Somme à la SAUR titulaire, et M. Jean-Claude DUSANTER président du Syndicat d'adduction d'eau et d'assainissement de la Vallée de la Somme, mairie d'Artemps suppléant.

**Le Collège des Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics est composé de 11 membres titulaires répartis comme suit :**

- deux représentants de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie, dont l'un est chargé de représenter le Préfet coordonnateur de bassin ; -
- le Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme ou son représentant le Sous-Préfet de Péronne ;
- le Préfet de l'Aisne ou son représentant le Sous-Préfet de Saint Quentin ;
- le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Picardie ;
- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme ;
- le Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne ;
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ;
- le Directeur régional du Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France ;
- le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ;
- le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

**Article 3:** Le reste sans changement.

**Article 4 :** Les secrétaires généraux des préfectures de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, sont chargés chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission locale de l'eau et sera publié aux recueils des actes administratifs de ces départements, mis en ligne sur le site internet: [www.gesteau.gouvfrance.fr](http://www.gesteau.gouvfrance.fr) et sur les sites des préfectures de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Le 15 MARS 2011

Le Préfet de la Somme



Michel DELPUECH

Le Préfet de l'Aisne



Pierre BAYLE

Le Préfet de l'Oise



Nicolas DESFORGES

Le Préfet du Pas-de-Calais



Pierre BOUSQUET